



Nouvelles structures de formation de la SSS

Adaptation des recommandations J+S et des directives dans le domaine d'Eau

La Société suisse de sauvetage SSS a procédé à un remaniement de ses structures de formation, ce qui a également entraîné une adaptation des directives J+S dans le domaine de sécurité Eau. Ce document remplace celui du 20.12.2011.

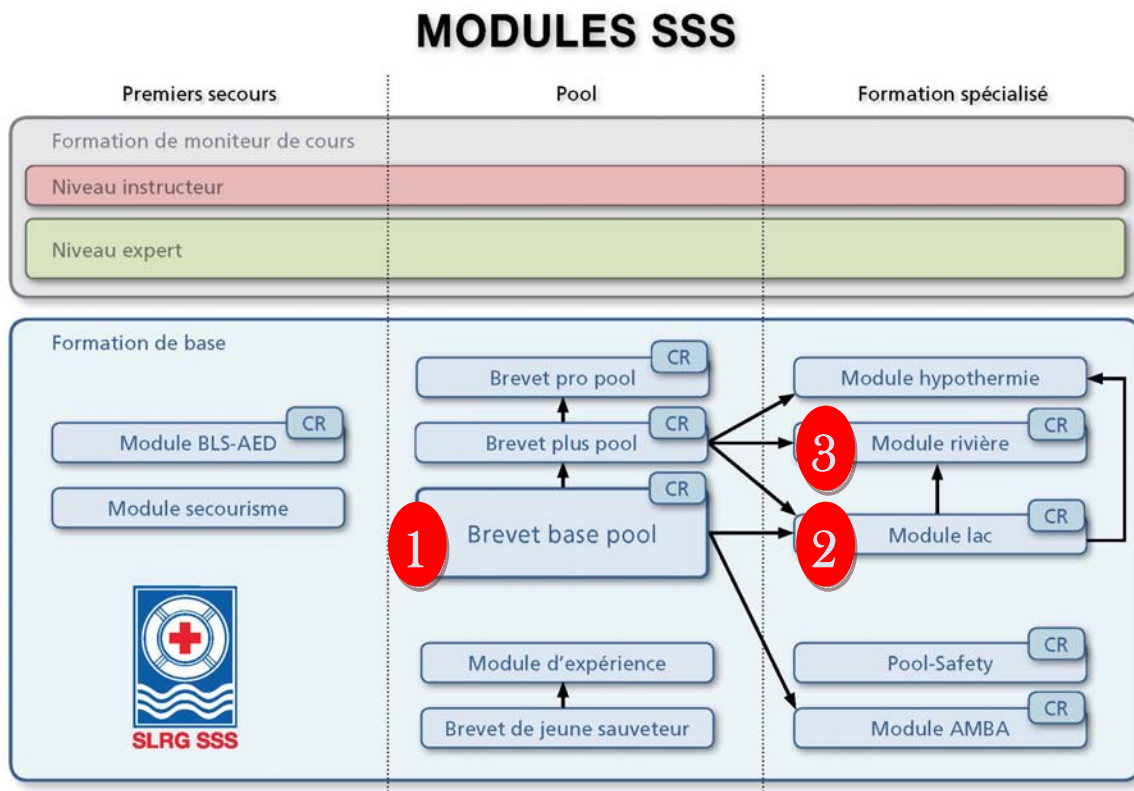
Nouveau système de formation de la SSS

Le brevet I («nageur-sauveteur») ne fait plus partie des nouvelles structures de la SSS: la formation, longue et très complète, ayant souvent été considérée comme étant trop rigide. Elle est remplacée par plusieurs petits modules axés sur des thèmes précis (durée: 6-8 heures). La formation dans le domaine de la sécurité sur l'eau répond ainsi mieux aux besoins personnels de tout un chacun.

La formation commence donc désormais par le Brevet Base Pool (1). Chaque personne a ensuite la possibilité de développer ses compétences en fonction de ses besoins dans différents cours et modules. Les modules Lac (2) et Rivière (3), notamment, sont importants pour les associations de jeunesse.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la SSS:

www.slrq.ch/fr/formation.html



Adaptation des recommandations et des directives J+S

Il est ici essentiel de savoir quelles reconnaissances SSS seront dorénavant exigées par J+S (jusqu'à présent le brevet I) pour les activités se déroulant sur l'eau dans le cadre des associations de jeunesse. Voici un résumé des nouvelles réglementations J+S. Il convient de distinguer quatre situations:

- **Jeux dans l'eau à la piscine couverte/en plein air (avec maître-nageur):**
Pour se rendre aux bains publics et surveillés, la SSS recommande d'être en possession du Brevet Base Pool. Nombre d'établissements exigent déjà des moniteurs de groupes d'avoir suivi une formation de la SSS qui leur permet ainsi d'être bien préparés pour encadrer un groupe dans une piscine.
- **Jeux dans l'eau et activités en eaux stagnantes non surveillées:**
La baignade en eaux stagnantes non surveillées (p. ex. un lac ou une piscine non surveillée) requiert la présence d'une personne au bénéfice du Brevet Base Pool et de la reconnaissance supplémentaire Lac par tranche de 12 participants maximum. Pour chaque activité, une personne doit également avoir réussi un module RCP ou BLS-AED.
- **Activités en eaux courantes**
Les activités en eaux courantes nécessitent la présence d'une personne au bénéfice du Brevet Base Pool et de la reconnaissance supplémentaire Rivière par tranche de 12 participants maximum. Pour chaque activité, une personne doit également avoir réussi un module RCP.
- **Descentes en bateau/radeau en eaux courantes (domaine de sécurité Eau SC/T)**
Pour les descentes en bateau ou en radeau en eaux courantes, chaque camp devra prévoir une personne supplémentaire au bénéfice d'une reconnaissance J+S SC/T dans le domaine de sécurité Eau.

Filière de formation

Les moniteurs des associations de jeunesse ont donc désormais intérêt à être en possession des reconnaissances Brevet Base Pool, Lac et Rivière. Pour des raisons de logique, ils suivront de préférence la filière de formation dans l'ordre précité. Ils auraient certes aussi la possibilité d'obtenir la reconnaissance Rivière en passant par le Brevet Plus Pool. Cela ne semble toutefois pas vraiment judicieux dans la mesure où, le cas échéant, il leur manquerait alors la reconnaissance Lac.

Règlementation RCP (SC/T J+S)

Toutes les activités en eau libre (lac/rivière) requièrent la présence d'au moins une personne par camp ayant réussi le module RCP.

Module de sécurité J+S Eau

Le module de sécurité J+S Eau comprend jusqu'à nouvel ordre un module SSS Rivière. En d'autres termes, cela signifie que le moniteur doit non seulement avoir suivi le cours de moniteurs J+S SC/T et le cours de sauveteurs, mais encore être en possession du Brevet Base Pool de la SSS avec la reconnaissance supplémentaire Rivière ou du Brevet Plus Pool. Le module de sécurité Eau est ainsi l'occasion d'obtenir des reconnaissances supplémentaires (J+S ou SSS) et de prolonger la validité de la reconnaissance de moniteur J+S ainsi que du brevet de la SSS.

Nouvelle durée de validité, CR ou obligation de CP

Les formations de la SSS ont désormais une validité de 4 ans (cette nouveauté ne concerne que les parties eau et non les modules RCP ou BLS-AED [2 ans comme jusqu'à maintenant] et secourisme [6 ans comme jusqu'à maintenant]). Les reconnaissances supplémentaires (p. ex. Lac et Rivière) sont combinées avec le Brevet Pool. Ce dernier peut être prolongé en suivant un CR (cours de recyclage Pool) ou un CP (p. ex. module Lac ou Rivière).

Validité du brevet de la SSS à J+S

Il n'est pas nécessaire de posséder une reconnaissance en natation de sauvetage valable telle que l'entend la SSS pour être engagé dans une offre SC/T. Ici, le principe n'a pas changé: le moniteur doit veiller à ce que ses activités soient adaptées ses compétences (méthode 3x3).

Possibilités de passer de l'ancien brevet I à la nouvelle formation

La nouvelle structure de formation de la SSS est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Pour la SSS, 2011 a donc été considérée comme une année de transition au cours de laquelle les sections ont eu la possibilité d'organiser leurs cours SSS selon l'ancienne ou la nouvelle structure.

Les nouvelles réglementations de J+S sont valables depuis le **1^{er} janvier 2013**. Concrètement, cela signifie pour toi que ton groupe doit avoir le nombre adéquat de moniteurs ayant suivi les nouvelles formations de la SSS Lac et/ou Rivière pour organiser des activités dans les eaux correspondantes.

Possibilités de passer de l'ancien au nouveau brevet

Les personnes ayant réussi le brevet I délivré jusqu'à présent peuvent suivre un cours de recyclage (CR Pool Plus) de la SSS (durée: env. 3 h) qui leur permet d'échanger leur ancien brevet I (que celui-ci soit «valable» ou «caduc») contre le nouveau Brevet Plus Pool.

Si tu es en possession d'un brevet I «valable», tu peux accéder directement à un module Lac ou à un module Rivière. Tu seras ensuite en possession d'un Brevet Plus Pool valable avec le complément correspondant.

Si tu es en possession d'un brevet I «caduc», tu ne peux accéder directement qu'à un module Lac. Tu seras ensuite en possession d'un Brevet Base Pool avec le complément Lac et tu pourras suivre ensuite le module Rivière.

Module de sécurité J+S Activités sur l'eau:

Ces changements n'ont aucune influence sur la validité des reconnaissances J+S existantes dans le domaine de sécurité Eau, celles-ci restant valables au-delà du 1^{er} janvier 2013.

Si tu as obtenu une reconnaissance Activités sur l'eau après 2005 (qui date de moins de 8 ans) tu peux envoyer au secrétariat de la SSS à Sursee (adresse ci-dessous) un extrait de ta biographie tirée de la BDNJS. Tu recevras alors de la SSS, contre facture (env. 45 francs), la reconnaissance supplémentaire Rivière (portant la date du module de sécurité Activités sur l'eau que tu as suivi) ainsi que le manuel distribué dans le cadre dudit module. Cette mutation n'a aucune influence sur la validité de ta reconnaissance SSS.

Secrétariat SSS
Administration des brevets
Schellenrain 5
6210 Sursee